



Le jeudi 14 janvier 2021

Communiqué de presse

OUVERTURE DU CENTRE DE VACCINATION COVID-19 DE CHARTRES MÉTROPOLE

Chartres métropole accueillera l'un des cinq centres de vaccination qui vont être ouverts dans le département (avec Dreux, Nogent-le-Rotrou, La Loupe et Châteaudun).

Localisation et horaires d'ouverture du centre de vaccination

Le centre de vaccination de Chartres métropole sera installé dans la salle Spire, à Chartrexpole.

Il ouvrira au public lundi 18 janvier, de 13 h à 17 h 30. Il sera ensuite ouvert tous les jours du lundi au samedi de 9 h à 17 h 30 sans interruption (fermé le dimanche).

Public concerné par cette première phase de vaccination publique

Cette première phase de vaccination publique est dédiée aux personnes âgées de 75 ans et plus.

Prise de rendez-vous obligatoire avant de se rendre à Chartrexpole

Il est obligatoire de prendre rendez-vous pour pouvoir se faire vacciner. Ceci permet d'assurer les mesures du cadre sanitaire en vigueur.

Pour cela, les candidats à la vaccination doivent se rendre sur la page dédiée de l'outil Doctolib (page nommée « centre de vaccination COVID-19 de Chartres métropole »), sur Internet ou via l'appli Doctolib

En cas de difficulté pour la prise de rendez-vous via Internet, un standard téléphonique est mis à leur disposition au 02 36 67 31 80, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. Ce standard de réservation ouvre le jeudi 14 janvier, 14 h.

Maité Rakotoarisoa
Attachée de presse – Ville de Chartres – Chartres métropole
maité.rakotoarisoa@agglo-ville.chartres.fr
Tél. 02 37 18 47 82 – Mobile 06 37 37 92 41
www.chartres.fr

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette liste d'envoi, merci de m'en faire part par retour de mail.

Les patients doivent ensuite se présenter aux dates et horaires de rendez-vous avec leur carte vitale et une pièce d'identité, un masque et leur carnet de vaccination (s'il existe et est en leur possession).

Étant donné le public concerné par cette première phase de vaccination, un accompagnateur par patient sera toléré si besoin. Cependant, la vaccination concerne uniquement les personnes âgées de 75 ans et plus. L'accompagnateur ne pourra pas se faire vacciner. Aucune dérogation ne sera donnée.

Si les patients ne peuvent honorer leur rendez-vous, il leur est demandé de bien vouloir en informer au plus vite le personnel du centre de vaccination, en annulant leur créneau de rendez-vous via Doctolib (ou, à défaut, en appelant le standard). Ce geste permettra de ne pas gaspiller des doses de vaccins.

Renseignement du questionnaire de santé

Avant de se faire vacciner, les patients doivent remplir un questionnaire de santé simple vérifiant l'absence de contre-indication à la vaccination.

Il n'y a plus d'autre obligation d'examen pré-vaccinal.

Organisation logistique du centre de vaccination

Le centre de vaccination est organisé selon les mesures du cadre sanitaire en vigueur, avec un sens unique de circulation :

- Un sas d'attente,
- Un espace d'entretien préalable,
- Des boxes de vaccination individuels,
- Un espace d'attente post-vaccination. Un délai d'observation de 15 minutes permet de détecter d'éventuelles réactions indésirables au vaccin.

Un passeport de vaccination est remis après l'injection : il sert à enregistrer les informations de vaccination et attester que le patient a été vacciné. La date du second rendez-vous y sera également indiquée. Le patient devra s'en munir pour sa seconde injection.

Les moyens pour se rendre au centre de vaccination

- Les communes non urbaines de Chartres métropole disposent du service de transport à la demande « Filibus à la demande ». Il fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 9h



- et 17h, sur réservation au 0 825 30 28 00, au plus tard la veille avant 16h. Un point de desserte supplémentaire « Chartrexpo » sera mis en place pendant cette période, afin de déposer les personnes au plus près du centre de vaccination.
- Des véhicules du CCAS viendront en renfort pour les Chartains âgés à mobilité réduite ou ne disposant pas de moyens pour s'y rendre en autonomie.
 - La ligne 9 du réseau Filibus est réactivée à compter du lundi 18 janvier pour assurer la desserte du centre de vaccination Covid 19 de Chartres métropole. Les horaires de fonctionnement couvriront l'amplitude horaire du centre de vaccination. Elle déposera et reprendra ses usagers à l'entrée du centre de vaccination tant que L'Odysée restera fermée au public.
 - Le parking de Chartrexpo sera ouvert aux particuliers venant se faire vacciner.

Les partenaires de la mise en œuvre du centre de vaccination Covid 19 de Chartres métropole

- **Chartres métropole, la Ville de Chartres, la CPAM, l'ARS Centre-Val-de-Loire et la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Pays Chartrain** organisent l'ouverture et la mise en œuvre du centre de vaccination : moyens logistiques, moyens humains, informations
- Chartres métropole Evénements met à disposition Chartrexpo

Autres partenaires : Hôpitaux de Chartres — SDIS 28 – CD 28 – Sistel – CCAS de la Ville de Chartres – Carrefour – Eurodor

Maité Rakotoarisoa
Attachée de presse – Ville de Chartres – Chartres métropole
maite.rakotoarisoa@agglo-ville.chartres.fr
Tél. 02 37 18 47 82 – Mobile 06 37 37 92 41
www.chartres.fr

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette liste d'envoi, merci de m'en faire part par retour de mail.